

Définitions et glossaire



DÉFINITION

Captif (des transports en commun)

C'est un terme qui désigne une personne qui ne dispose pas de mode de transport motorisé personnel.

DÉFINITION

Centre ancien / centre urbain historique

Zone centrale d'une commune comportant essentiellement des constructions anciennes, voire historiques.

DÉFINITION

Chaîne de Déplacement

Ensemble de déplacements effectués entre deux motifs.

DÉFINITION

Charge

Nombre de voyageurs en voiture (bus, wagon...).

DÉFINITION**CLS (CLST)**

Il s'agit d'un contrat qui implique un accord de volonté entre deux ou plusieurs parties. Il en découle des droits et des obligations représentant la finalité du contrat : mettre en place des dispositifs visant à améliorer la sécurité dans un lieu donné. Ce lieu peut être une commune, une agglomération, des réseaux de transport.

DÉFINITION**Conflits d'usage**

Dysfonctionnements les plus marquants d'un espace public identifiant les usages empêchés, contraints, interdits ou dégradés.

DÉFINITION**Congestion de la voirie**

Ralentissements et embouteillages.

DÉFINITION**Correspondance**

Action de faire correspondre les horaires de deux modes de transport pour permettre un transbordement des voyageurs qui minimise les temps d'attente.

DÉFINITION**Covoiturage**

Le covoiturage consiste à partager son véhicule personnel avec d'autres usagers de la route pour effectuer tout ou partie d'un trajet en commun.

DÉFINITION**CPTP**

Créé en 1991 à l'initiative du GART, le CPTP rassemble le GART, l'UTP et le STIF. Il est soutenu dans ses actions par des industriels et des partenaires institutionnels. Son objectif : mener des actions de communication afin de promouvoir l'image des transports publics. Le comité organise chaque année la Semaine du Transport Public.
